

## **Commissions**

**MARDI 27 AVRIL 2010**

### **VISITE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ALBANIE**

Le 27 avril 2010, M. Geert Versnick, président de la commission des Relations extérieures, a reçu M. Ilir META, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères d'Albanie. Celui-ci était accompagné de l'ambassadrice d'Albanie, Mme Mimoza Halimi.

Le ministre albanais a souligné l'importance que revêtent pour son pays les relations bilatérales avec la Belgique. Après avoir rappelé que l'Albanie est désormais membre de l'OTAN, il a mis en avant sa volonté d'intégration européenne. L'Albanie espère que la Commission européenne rendra à l'automne prochain un avis favorable sur l'octroi du statut de pays candidat ; elle est toutefois consciente de la longueur du chemin qu'il lui faudra parcourir, après être longtemps restée le pays le plus isolé d'Europe. Sa volonté d'intégration l'a incitée à s'impliquer dans la stabilisation régionale (elle se targue d'entretenir de bonnes relations avec tous ses voisins) et à coopérer sur le plan international à la lutte contre la corruption et le crime organisé. Cet engagement, de même que la sécurité et la stabilité dont l'Albanie se prévaut maintenant (en dépit de l'impasse politique persistante depuis les élections de l'été dernier), conduisent le ministre à être optimiste quant à la continuité du processus entamé.

Interrogé par M. Versnick sur les raisons qui le poussent à réclamer la réforme de la législation électorale, M. Meta a expliqué que le système actuel, marqué par une grande diversité dans les seuils d'éligibilité et favorisant le bipartisme, ne garantit pas la meilleure représentativité démocratique et n'est certainement pas le plus indiqué dans un État au passé totalitaire.

M. Geert Versnick a souligné que le respect de l'esprit démocratique et la stabilité politique étaient des ingrédients essentiels pour que se développe une économie prospère.

## Sécurité du rail

---

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE D'EXAMINER LES CONDITIONS DE SÉCURITÉ DU RAIL EN BELGIQUE À LA SUITE DU DRAMATIQUE ACCIDENT SURVENU À BUIZINGEN

*Président : M. François Bellot*

### ➤ LUNDI 26 AVRIL 2010

#### Réunion à huis clos

1. Ordre des travaux.

2. Exposé de M. Patrick Lafontaine, expert de la commission, sur la gestion de la sécurité dans le secteur ferroviaire.

- Exposé introductif de M. Patrick Lafontaine.
- Un échange de vues a eu lieu.
- Sont intervenus : MM. Bart van der Hertem, expert de la commission, David Geerts, Ludo Van Campenhout, François Bellot, Jef Van den Bergh et Ronny Balcaen.

### ➤ MERCREDI 28 AVRIL 2010

Audition de MM. Pierre Forton, André Latruwe et Joan Peeters (SPF Mobilité et Transports).

- Exposé introductif de MM. Pierre Forton, André Latruwe et Joan Peeters.
- Un échange de vues a eu lieu.
- Sont intervenus : Mme Linda Musin, MM. David Geerts, Jan Mortelmans, Ronny Balcaen et François Bellot.

Prochaine réunion : lundi 3 mai 2010.

## Concertation parlementaire

---

RÉUNION COMMUNE DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE CONCERTATION

*Présidents : MM. Patrick Dewael et Armand De Decker*

### ➤ JEUDI 29 AVRIL 2010

#### Réunion à huis clos

1. Projet de loi modifiant le Code civil afin de moderniser le fonctionnement des copropriétés et d'accroître la transparence de leur gestion, n° 4-1409/1-8.

*Demande de prolongation du délai d'examen (application des articles 2, 2°, et 12, § 1er, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).*

- Le délai d'examen est prolongé de 30 jours.

2. Projet de loi introduisant le Code pénal social, n° 4-1521/2.

*Demande de prolongation du délai d'examen (application des articles 2, 2°, et 12, § 1er, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).*

- Le délai d'examen est prolongé de 30 jours.

3. Projet de loi relatif à la simplification des plans d'embauche, n° 52-2526/1.

*Demande d'urgence du Gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).*

- La demande de prolonger le délai est retirée.

4. Projet de loi autorisant le ministre des Finances à consentir des prêts à la République hellénique, n° 52-2576.

*Demande d'urgence du Gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).*

- Le délai d'évocation est fixé à 5 jours et le délai d'examen est fixé à 15 jours.

## **Finances et Budget**

---

RÉUNION COMMUNE DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

*Présidents : M. François-Xavier de Donnea*

### ➤ **JEUDI 29 AVRIL 2010**

1. Projet de loi autorisant le ministre des Finances à consentir des prêts à la République hellénique, n° 2576/1.

- Rapporteur : M. Luk Van Biesen.

- La discussion générale a été entamée.

- Sont intervenus : MM. Daems, Van de Velde, Goyvaerts, Gilkinet, Flahaux, Van Biesen, de Donnea, Bogaert, Mme Pas et MM. Van den Eynde et Laeremans.